



"Les Samu et les Smur sont encore trop sollicités pour des soins sans enjeu vital" estime la Cour des comptes

Dans son rapport sur l'application des lois de financements de la sécurité sociale rendu public le 24 mai 2023, la Cour des comptes pointe une forte croissance des financements alloués aux dispositifs participant au fonctionnement des Samu et des SAS (services d'accès aux soins). Ils ont augmenté de 46 % en 2022 par rapport à 2016. Alors que les services d'urgence restent sous tension, la Cour recommande au Ministère de la Santé et de la Prévention de poursuivre et de développer les réformes récemment engagées dans l'organisation des services d'aide médicale d'urgence.

"Le nombre d'appels reçus par les Samu (Services d'aide médicale d'urgence) a augmenté de 22 % depuis 2014", note la Cour des comptes dans son rapport 2023 sur l'application des LFSS. Initialement programmées pour coordonner l'activité des Smur (structures mobiles d'urgence et de réanimation), les missions des Samu se sont élargies ces vingt-cinq dernières années et une part de plus en plus forte des demandes de soins relevant de la médecine de ville s'est déportée vers les services d'urgence. En 2021, les demandes de soins urgents non vitaux qui déclenchent un transport sanitaire pré-hospitalier non médicalisé représentent 37 % des dossiers de régulation médicale, presque autant que les demandes de soins non programmés relevant de la médecine de ville (38 % des dossiers).

une hausse anticipée de 62 % en 7 ans du coût des Samu et des sas

Le coût des Samu-Smur est évalué à 1,2 Md€ par an et les crédits de rattrapage alloués aux seuls Samu en 2020 et 2021 ont fortement progressé (+81 M€). "Hors Smur, le coût total des dispositifs concourant au fonctionnement des Samu et des SAS (services d'accès aux soins) pourrait atteindre en projection 965 M€ en 2023, soit une hausse de 62 % par rapport à 2016", évalue la Cour alors que le Ministre de la Santé, François Braun, a prolongé en novembre dernier les mesures mises en place à l'été 2022 pour améliorer l'organisation de l'accès aux soins urgents et non programmés ([lire sur AEF info](#)). Parmi ses recommandations, la Cour des comptes juge que les ARS doivent pouvoir mieux évaluer l'impact de ces financements en forte croissance sur l'accès de la population aux soins adéquats.

La gestion de l'épidémie de Covid-19 et les tensions sur les services d'urgence ont amené les autorités de santé à chercher des solutions: des adaptations sont en cours pour développer des alternatives à la médicalisation systématique de la prise en charge des patients. C'est notamment l'enjeu des SAS, créés en 2021, qui associent les Samu et les médecins régulateurs libéraux dans le but d'éviter des sollicitations inutiles des services d'urgence hospitaliers. Un rapport de l'Igas publié en novembre 2022 recommande leur déploiement ([lire sur AEF info](#)) mais "les modalités de gouvernance dépendent d'un texte réglementaire d'application de la loi toujours en attente", indique la Cour des comptes. "Il y a donc toujours un décalage entre la hausse des sollicitations des Samu-Smur et l'effectivité de ces SAS" a souligné Pierre Moscovici, président

de la Cour des comptes, lors de la présentation du rapport le 24 mai. "L'enjeu", a-t-il ajouté, "c'est aussi une meilleure efficacité des soins de ville". Car le déploiement des SAS dépendra aussi de la montée en charge, pour l'instant inégale, de l'organisation territoriale de la médecine de ville, à travers les CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé). Celles-ci sont chargées d'organiser l'offre de soins non programmés en ville et doivent pouvoir fournir aux SAS la liste des médecins supposés disponibles sur le territoire sous 24 ou 48 heures.

des réformes À poursuivre, d'autres À engager

La Cour des comptes liste les autres expérimentations engagées pour moduler davantage les types d'intervention de l'aide médicale urgente en fonction des besoins locaux, comme les transports infirmiers interhospitaliers ou les équipes paramédicales de médecine d'urgence. Ces expérimentations gagneraient à être étendues : "la technique expérimentale ne doit pas devenir un moyen dilatoire de repousser ce qui peut être généralisé et qui fonctionne bien", a relevé Pierre Moscovici.

Parmi les réformes importantes en cours, le rapport cite le plan national "Qualité-Samu" mis en place en 2018 pour améliorer la qualité et la gestion des risques au sein des Samu-Smur. Pour la première fois, ce plan a permis la mise en place d'une formation diplômante pour les assistants de régulation médicale mais la fonction reste insuffisamment attractive et les assistants ne sont pas assez nombreux : "2 000 sont en poste en septembre 2022 alors qu'ils devraient être 2 800 pour pouvoir généraliser les SAS en 2023", cite le rapport.

"Au-delà de ces adaptations en cours, d'autres mériteraient d'être considérées", juge la Cour dans son rapport, insistant notamment sur la nécessité d'un maillage territorial adapté pour les Samu-Smur. Leur sphère d'action actuelle est départementale mais elle pourrait être élargie sur certains territoires où le niveau d'activités, relativement faible, permettrait d'envisager le rapprochement de certains services de régulation médicale. Enfin, après l'échec du projet national SI-Samu (système d'information), le Ministère de la Santé doit pouvoir redimensionner rapidement un projet pour faciliter la modernisation des outils numériques dont disposent les Samu.

AEF info est un **groupe de presse professionnelle numérique et organisateur d'évènements**. AEF info produit tous les jours une information de haute qualité qui mobilise une équipe de **80 journalistes** spécialisés permanents à Paris et en régions.

C'est un outil de travail, d'aide à la décision, d'information et de documentation utilisé tous les jours par plus de **20 000 professionnels et 2 000 organisations abonnées** (médias, institutions, collectivités territoriales, entreprises, fédérations, syndicats, associations).

5 SERVICES D'INFORMATION, 18 DOMAINES ET 2 HEBDOS

Les cinq services d'information spécialisés d'AEF info diffusent (Social RH, Enseignement Recherche, Développement durable, Habitat & urbanisme, Sécurité Globale) à leurs abonnés un service d'information continue par courrier électronique et via l'application mobile. Être abonné à ces services, c'est avoir l'assurance d'être informé rapidement, précisément et objectivement des faits essentiels.

[Cliquez ici pour tester gratuitement les services d'information AEF info](#)
